



PROCÈS-VERBAL

AVRIL 2020

Le 1^{er} avril 2020 à 19 heures, séance de travail préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2020 en vidéoconférence.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle municipale, le lundi 6 avril 2020 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : monsieur Rémi Laprise, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

Résolution : 01-04-2020 (acceptation de la séance ordinaire à huis clos)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et les officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

CONSIDÉRANT que pour cette séance, les membres du conseil respectent les mesures de distanciation sociale soit une distance de 2 mètres entre les personnes ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la grande salle municipale à huis clos tout en respectant les mesures de distanciation sociale soit une distance de 2 mètres entre les personnes. Adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 mars 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Directive de travail en cas d'épidémie ;
 - Modification du taux d'intérêt applicable aux taxes impayées à échéance ainsi qu'à toute autre créance impayée, résolution ;
 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant ou abrogeant l'article 10 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception ;
 - Renouvellement du contrat d'assurance avec Ultima assurance et gestion de risques, mai 2020 à mai 2021, total de la dépense : 23 047,00 \$;
 - Programme d'aide à la voirie locale-volet Entretien des routes locales, résolution ;
 - Contrat de déneigement, 5^e versement pour saison 2019-2020, autorisation de paiement ;
 - Budget de voirie pour l'entretien printanier des chemins, classe 1 et 2 et classe 3 ;
 - Ratification (approbation) de la décision concernant l'interdiction d'accès au bureau municipal pour le public depuis le 16 mars 2020 ;
9. Varia ;
10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 02-04-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

Une copie du procès-verbal du 2 mars 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 03-04-2020

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question n'a été transmise par courriel.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-04-2020 (demande de retrait du tarif pour la cueillette des matières recyclables et non recyclables sur un compte de taxes)

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 518 de la rue Principale est codifié comme un logement, une maison résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE la mandatrice demande que le tarif de compensation pour le service de cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles soit enlevé, le propriétaire n'y résidant pas ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception, un tarif de compensation est exigé par résidence pour le service de cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que même si le propriétaire ne réside plus au 518 de la rue Principale, le bâtiment est considéré comme un logement (résidence principale), le tarif de compensation pour le service de cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles s'applique. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-04-2020 (aide financière Centre de Plein-Air)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser à l'organisme Centre de Plein-Air de Ste-Apolline inc. une aide financière de 15 000 \$, montant réservé dans le budget 2020 pour la gestion générale du Centre. Compte numéro 02-701-40-971. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-04-2020 (lettre d'appui Cogeco Connexion inc.)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU qu'une lettre soit transmise à la compagnie Cogeco Connexion inc. pour l'appuyer dans ses démarches pour étendre son réseau à large bande dans notre municipalité, dans notre région et de son intérêt au développement de notre collectivité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 07-04-2020 (aide alimentaire)

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs familles pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19, que les besoins d'aide alimentaire sont grandissants dans notre région ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser un montant de 500,00 \$, en don pour de l'aide alimentaire aux familles, à l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny, organisme à but non lucratif ayant comme mandat d'aider les familles dans le besoin dans la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Les membres du conseil d'administration du Centre de Plein-Air vont se réunir pour discuter des rapports financiers 2019.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie, dossier à l'étude.

Résolution : 08-04-2020 (modification du taux d'intérêt et les montants de pénalité)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 01-2020, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception, prévoit à l'article 10 que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 15 % ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton à décréter, par résolution, un taux différent que celui prévu par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due, taxes foncières et de services municipaux (égouts, matières résiduelles) aux droits de mutations immobilières (taxes de Bienvenue) ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau appuyé par Mme Linda Paré ET
RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, taxes foncières et de services municipaux (égouts, matières résiduelles) aux droits de mutations immobilières (taxes de Bienvenue) qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi à 0 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Les intérêts cumulés sur les montants en souffrance auprès de la municipalité précédant le 31 mars demeurent payables, mais seront également gelés jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Mario Nadeau qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 03-2020, règlement modifiant l'article 10 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2020 et les conditions de perception.

L'article 10 du règlement n° 01-2020 est remplacé par le suivant :

Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, taxes foncières et de services municipaux (égouts, matières résiduelles) aux droits de mutations immobilières (taxes de Bienvenue), qui demeure impayé en date du 31 mars 2020 est établi à 0 % par année et ce jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

Les intérêts cumulés sur les montants en souffrance auprès de la municipalité précédant le 31 mars demeurent payables, mais seront également gelés jusqu'au 2 octobre 2020 ;

Le conseil décrète qu'un taux d'intérêt de **15 %** par année est applicable aux taxes impayées à échéance ainsi qu'à toute autre créance impayée à partir du 2 octobre 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 09-04-2020 (renouvellement contrat d'assurance de mai 2020 à mai 2021)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec la compagnie Ultima assurance et gestion de risques pour un montant de 23 047,00 \$, taxe de 9 % incluse.

Sommaire des garanties la Municipale	18 968,00 \$
La Municipale automobile	3 425,00 \$
Accident, cadres et dirigeants	218,00 \$
Accident, pompiers et premiers répondants	436,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-04-2020 (programme d'aide à la voirie locale-volet Entretien des routes locales)

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 119 319 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Mathieu Therrien appuyé par M. Mario Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales. Dossier n° : 2019-18025-12-0649. Adoptée.

Résolution : 11-04-2020 (contrat déneigement, autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 42 540,75 \$, taxes incluses, ce qui correspond au cinquième versement du contrat de déneigement pour la saison 2019-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-04-2020 (budget de voirie, entretien régulier classe 1 et 2 et classe 3)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'un budget de 30 000 \$ soit réservé dans le budget 2020 pour des travaux d'entretien régulier pour les chemins de classe 1 et 2 et un montant de 20 000 \$ pour l'entretien régulier des chemins de classe 3. Les travaux d'entretien à réaliser sont : le nivelage des routes, l'ajout de gravier, le creusage de fossés, le balayage des rues, etc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-04-2020 (ratification de la décision de fermer le bureau municipal au public)

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de ratifier la décision de la direction de fermer l'accès au bureau municipal au public à partir du 16 mars 2020 et de maintenir cette décision jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui sera décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Il est demandé le nombre de sacs de granules restant et un comparatif des coûts d'électricité pour la salle municipale.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 23 février au 21 mars 2020

13 897,53 \$

Résolution : 14-04-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 95 623,36 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

À huis clos, aucun public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 15-04-2020 (levée de la séance)

Il est 20 heures 50. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré
ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.